

## Formulaire d'inscription au registre du don d'organe de l'État de New York.

Veillez écrire en lettres d'imprimerie (\*Champs obligatoires)

Titre \_\_\_\_\_ (M., Mme, Mlle, Dr, R. P., R. M., etc.)

\*Prénom \_\_\_\_\_ Initiales \_\_\_\_\_

\*Nom \_\_\_\_\_

Suffixe \_\_\_\_\_ (Jr., Sr., II, etc.)

\*Adresse \_\_\_\_\_

\*Ville \_\_\_\_\_ \*État \_\_\_\_\_ \*Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

\*Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ \*Sexe  masc.  fém.

\*Taille \_\_\_\_ pieds \_\_\_\_ pouces \*Couleur des yeux \_\_\_\_\_

Numéro à 9 chiffres de votre permis de conduire ou carte d'identité \_\_\_\_\_

### \*Je fais don de:

- Tous mes organes, tissus et yeux
- Certains organes, tissus et yeux comme précisé ci-dessous  
(*Veillez cocher la case correspondant aux organes et tissus que vous souhaitez donner*):
- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Os et tissu conjonctif        | <input type="checkbox"/> Foie/vaisseaux iliaques                |
| <input type="checkbox"/> Cornées                       | <input type="checkbox"/> Poumons                                |
| <input type="checkbox"/> Yeux                          | <input type="checkbox"/> Pancréas (avec les vaisseaux iliaques) |
| <input type="checkbox"/> Cœur (pour les valves)        | <input type="checkbox"/> Peau                                   |
| <input type="checkbox"/> Cœur pour le tissu conjonctif | <input type="checkbox"/> Intestin grêle                         |
| <input type="checkbox"/> Reins                         | <input type="checkbox"/> Veines                                 |

### \*Je souhaite faire don des organes et/ou tissus cochés ci-dessus pour:

- La transplantation et la recherche
- La transplantation uniquement
- La recherche uniquement

Je souhaite m'inscrire au registre des donneurs d'organe et de tissu de l'État de New York tenu par le Département de la santé. En m'inscrivant au registre, j'accepte légalement de faire don de mes organes, tissus et yeux (comme précisé ci-dessus) à mon décès. J'autorise le Département de la santé à accéder à ces informations dans le cadre de l'administration de ce registre et à partager ces informations au moment de mon décès ou à l'approche de celui-ci avec les organismes de prélèvement d'organes réglementés par le gouvernement fédéral, les banques de tissus et d'yeux autorisées par l'État de New York et les entités officiellement reconnues par le Commissaire de la Santé.

Signature \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Date

À retourner à :  
New York State Donate Life Registry  
New York State Department of Health  
433 River Street  
Hedley Park Place, 6th Floor  
Troy, NY 12180

## Pour de plus amples informations

Contactez l'un des organismes de prélèvement d'organes ci-après :

District d'Albany  
**1-800-256-7811**

District de Buffalo  
**1-800-227-4771**

Ville de New York  
**1-800-GIFT-4-NY**  
(1-800-443-8469)

District de Rochester/Syracuse  
**1-800-810-5494**

OU

Registre du don d'organes et de tissus  
de l'État de New York  
**1-866-NYDONOR**  
(1-866-693-6667)

Pour vous inscrire en ligne, consultez le site Web :  
[www.nyhealth.gov/donatelife](http://www.nyhealth.gov/donatelife)



Département de la santé de  
l'État de New York



**Faites don d'un organe,  
d'un œil ou d'un tissu.**

**Inscrivez-vous au registre du  
don d'organe de l'État de New York.**

**Q. Pourquoi avons-nous besoin de dons d'organes, de tissus et d'yeux ?**

**R.** Il y a une grande pénurie d'organes pour effectuer des greffes et sauver des vies. Outre les New Yorkais en attente d'une transplantation d'organe, des milliers d'autres personnes attendent des dons de tissus tels que la peau pour les brûlés ou les yeux pour les greffes de reconstitution de la cornée. S'ils ne subissent pas cette transplantation, ils mourront ou seront handicapés à vie. Les greffes donnent à ces personnes une chance de reprendre une vie pleinement active.

**Q. Qui peut devenir donneur ?**

**R.** Chacun peut devenir donneur. Les antécédents médicaux d'une personne ou son âge ne sont pas des critères d'exclusion automatique. Ne vous excluez pas vous-même. Des professionnels de la santé détermineront votre aptitude à donner des organes au moment de votre décès.

**Q. Comment puis-je devenir donneur d'organe, de tissus ou d'yeux ?**

**R.** Inscrivez-vous au registre du don d'organe de l'État de New York en remplissant la case donneur sur votre permis de conduire ou votre carte d'identité ou le formulaire de renouvellement. Vous pouvez également vous inscrire sur le site Web du Département de la santé de l'État de New York, à l'adresse suivante : [www.health.state.ny.us](http://www.health.state.ny.us)

**Q. Que se passe-t-il si je m'inscris au registre du don d'organe ?**

**R.** En vous inscrivant au registre du don d'organe, vous acceptez légalement de faire don de vos organes, tissus et yeux à fins de transplantation ou de recherche, au moment de votre décès. Les informations du registre sont strictement confidentielles. Seuls peuvent y accéder (a) les employés du Département de la santé dans l'exercice de leurs fonctions, (b) les organismes de prélèvement d'organes réglementés par le gouvernement fédéral, (c) les banques de tissus et d'yeux autorisées par l'État de New York et (d) les autres organismes officiellement approuvés par la Commissaire de la Santé. Ils ne peuvent y accéder que pour l'identification d'un éventuel donneur d'organes et de tissus décédé ou sur le point de décéder.

**Q. Je suis actuellement inscrit au registre « Life Pass It On » de l'État de New York. Dois-je m'inscrire au registre du don d'organe ? Quelle est la différence ?**

**R.** Le registre « Life Pass It On » a été créé en 1999 et enregistre la volonté d'une personne d'être donneur d'organes et de tissus. C'est ce qu'on appelle un registre d'intention. Les registres d'intention nécessitent la permission de la famille pour le don en cas de décès du donneur potentiel.

En 2006, une nouvelle loi a donné naissance au registre du don d'organes : un registre qui contient le consentement officiels d'une personne pour le don d'organes, de tissus ou d'yeux après sa mort. Si vous êtes inscrit sur ce nouveau registre, votre famille sera informée de votre décision et recevra des informations sur le processus du don mais son autorisation n'est pas nécessaire pour procéder au don.

Si vous êtes inscrit au registre d'intention « Life Pass It On », votre inscription n'est pas automatiquement incluse dans le registre de consentement de don d'organes. Pour vous assurer que votre décision de donner organes, tissus ou yeux sera honorée, vous devez vous inscrire au registre du don d'organe.

**Q. Y a-t-il un âge limite pour s'inscrire sur le registre ?**

**R.** Oui. Vous devez avoir au moins 18 ans pour vous inscrire.

**Q. Comment puis-je modifier mes informations ou annuler mon inscription au registre du don d'organe ?**

**R.** Si vous devez modifier les informations de votre inscription ou si vous décidez de ne plus faire don de vos organes et tissus et que vous souhaitez le retrait de votre nom du registre de don d'organes, écrivez à : The New York State Donate Life Registry, New York State Department of Health, Division of Primary and Acute Care Services, 433 River Street, Hedley Park Place, 6th Floor, Troy, New York 12180.

**Q. Si je m'inscris au registre de don d'organes, les soins médicaux seront-ils compromis ?**

**R.** Non. Le don d'organe n'est envisagé que lorsque toutes les actions entreprises pour sauver le patient ont échoué et que ce dernier est décédé. La responsabilité première du médecin est de sauver la vie du patient.

**Q. Que deviendront les organes et tissus dont j'ai fait don ?**

**R.** Lorsque quelqu'un décède, l'organisme de prélèvement d'organes local et la banque de tissus et d'yeux recherchent une personne en attente de transplantation d'organes, tissus ou yeux compatibles avec ceux du donneur, comme précisé dans le registre. Les patients qui reçoivent vos organes seront désignés en fonction de nombreux facteurs, dont le groupe sanguin, la gravité de leur maladie et d'autres critères médicaux. Des facteurs tels que la race, le sexe, l'âge et le revenu ne sont pas pris en compte pour décider du bénéficiaire d'une greffe.

**Q. Le don de mes organes, tissus ou yeux engendrera-t-il des frais pour mes héritiers ou ma famille ?**

**R.** Non. Vos héritiers ou votre famille n'auront aucun frais à assumer si vous faites don de vos organes, tissus ou yeux.

**Q. Les obsèques pourront-elles tout de même avoir lieu à cercueil ouvert ?**

**R.** Le don n'affecte généralement pas la préparation des obsèques ni la veillée funèbre. Néanmoins, le responsable des pompes funèbres peut avoir besoin de plus de temps afin de préparer le corps.

**Q. Quelle est la position des différentes religions au sujet du don d'organes et de tissus ?**

**R.** La plupart des religions approuvent le don et la transplantation d'organes, de tissus ou d'yeux, voire les encouragent. Elles considèrent en effet qu'il s'agit du don le plus important qu'un être humain puisse faire à un autre. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, vous pouvez en discuter avec votre chef religieux ou spirituel.